ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F67973

14ème legislature

Question N°: 67973	De M. Claude de Ganay (Union pour un Mouvement Populaire - Loiret)				Question écrite
Ministère interrogé > Défense			Ministère attributaire > Défense		
Rubrique >défense Tête d'analyse >matériels				Analyse > maintien en conditions opérationnelles. Cour des comptes. rapport. propositions.	
Question publiée au JO le : 04/11/2014 Réponse publiée au JO le : 03/02/2015 page : 731					

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le rapport de la Cour des comptes sur le maintien en conditions opérationnelles des matériels militaires. Dans ce rapport la Cour préconise de prendre davantage en compte le MCO dès la phase de conception des matériels en renforçant le rôle des maintenanciers audelà de ce qui est prévu dans l'instruction de conduite des programmes d'armement 1516. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Texte de la réponse

La méthode selon laquelle sont réalisés les systèmes d'armes prévoit, dès l'origine des programmes, la mise en oeuvre d'une démarche de soutien logistique intégré visant à prendre en compte dans les choix de conception les besoins exprimés par les armées. Ces choix concernent à la fois les caractéristiques techniques des équipements et l'organisation étatique du soutien. Les choix d'organisation ont en effet une incidence directe sur le volume des stocks de rechange, sur le niveau des effectifs des agents spécialisés dans la maintenance, ainsi que sur celui des rémunérations et des charges sociales correspondantes. Pour exprimer ces besoins organisationnels, les responsables du soutien en service (RSS) sont présents au sein des équipes de programme intégrées dès leur constitution et sont en mesure de peser sur les décisions dès la phase de conception des matériels. A cet effet, l'étatmajor des armées et la direction générale de l'armement ont conjointement défini le rôle des RSS en 2013 : améliorer l'expression du besoin en matière de soutien, vérifier la pertinence du concept et la stratégie d'acquisition du soutien et consolider la fiabilité de la planification financière. Pour que le maintien en condition opérationnelle (MCO) soit encore mieux pris en compte dès la phase de conception des matériels, il est ainsi donné toute légitimité aux RSS et le dimensionnement de la ressource humaine des services de soutien est en voie d'adaptation afin que ces structures puissent participer activement aux travaux. Le ministère de la défense a donc bien pour ambition de concevoir ses équipements en appréhendant d'emblée le juste besoin de MCO. Dans ce contexte, le coût du soutien constitue un critère de choix en amont des futurs matériels.